

A l'école, lorsqu'un élève s'avère en difficulté, l'enseignant, **après information des parents**, mobilise les dispositifs d'aides : différenciation pédagogique, Activités pédagogiques complémentaires (APC), Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE). Quand des investigations approfondies semblent nécessaires, les aides spécialisées peuvent être mises en place à tout moment de la scolarité.

Selon les besoins des élèves, l'aide proposée peut être un bilan psychologique, une aide à dominante pédagogique ou rééducative ou une proposition d'aide extérieure.

Le RASED fait partie de l'équipe éducative et constitue un dispositif ressource complémentaire. Son action s'inscrit dans le projet d'école au sein de l'école inclusive. Il accompagne les familles dans la mise en place du Plan d'accompagnement personnalisé (PAP), et guide les familles dans la demande d'un Projet Personnel de scolarisation (PPS) auprès de la MDPH.

Le psychologue de l'Éducation Nationale

Le psychologue de l'Éducation Nationale réalise, en concertation avec les parents, les investigations psychologiques comprenant éventuellement les examens cliniques et psychométriques nécessaires à l'analyse des difficultés de l'enfant et au choix des formes d'aides adaptées. Il peut organiser des entretiens avec les enfants en vue de favoriser l'émergence du désir d'apprendre, de s'investir dans la scolarité, de dépasser une souffrance psycho-affective ou un sentiment de dévalorisation de soi. Il peut aussi proposer des entretiens aux maîtres et aux parents pour faciliter la recherche des conduites et des comportements éducatifs adaptés aux problèmes constatés.

Le maître E chargé de l'aide pédagogique

L'aide spécialisée à dominante pédagogique est adaptée aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre. Elle vise à la prise de conscience et à la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite, à la progression dans les savoirs et les compétences, en référence aux programmes de l'école primaire.

Le maître G chargé de l'aide rééducative

L'aide spécialisée à dominante rééducative est en particulier indiquée quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer son investissement dans les tâches scolaires. Elle a pour objectif d'engager les élèves ou de les réintégrer dans un processus d'apprentissage dynamique.

Les enseignants spécialisés peuvent intervenir directement dans la classe, regrouper des élèves pour des durées adaptées à leurs besoins, ou leur apporter une aide individuelle. Dans cette hypothèse, les maîtres veillent à ce que les élèves concernés ne soient pas privés des enseignements qui leur sont nécessaires.

Demande d'aide pour un élève en difficulté :

Si après avoir évalué les difficultés et mis en place des aides au sein de la classe des difficultés persistent ou s'avèrent importantes, l'enseignant peut remplir une demande d'aide au RASED avec l'accord des parents.

Cette demande est analysée en synthèse RASED complétée de toutes les informations recueillies afin de proposer l'aide la mieux adaptée.

PPRE

Aide
pédagogique : (E)

*Rased St Julien
sans maître G*

Bilan et/ou
suivi par le
psychologue
scolaire

Proposition de
suivi vers un
service
extérieur.

Les prises en charge ne sont effectives qu'avec l'accord des parents. Elles nécessitent un travail de collaboration avec l'enseignant et la famille même si celle-ci peut prendre directement contact avec le RASED.

L'équipe du R.A.S.E.D travaille en liaison avec les partenaires extérieurs (C.M.P., C.M.P.P., C.A.M.S.P., assistants sociaux, médecins scolaires, orthophonistes...)

Références : *circulaire* n° 2014-107 du 18-8-2014

RASED

Ecole « Les copains »

Place de l'Europe

43 260 St Julien Chapteuil

rased43.stjulienchapteuil@ac-clermont.fr



Equipe du RASED :

Psychologue de l'Éducation Nationale :

Johanne VALLERY : 07 43 36 65 59

Enseignante chargée de l'aide pédagogique :

Nathalie MICHEL : 07 43 36 71 06